

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_017**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise SOBECA Scionzier en date du 14 janvier 2026

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les Travaux de remplacement de BTA en aérien,
Clos des Bouleaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux la circulation Clos des Bouleaux sera en demi-chaussée par alternat manuel du **Lundi 26 Janvier 2026 au Vendredi 30 Janvier 2026**. (La durée de l'intervention sera d'un jour sur la période)

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité, de déneigement et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 14/01/2026

